

20 mai 2014 -12:46

## Mieux accompagner les mères allaitantes dans les milieux d'accueil de la petite enfance

Le lait maternel est l'alimentation qui convient le mieux aux jeunes enfants. Si cette donnée est largement connue, la durée de l'allaitement reste relativement courte en Belgique. L'une des causes de sevrage : un manque de soutien des mères lors de la reprise du travail. Suite à ce constat, le Comité fédéral de l'Allaitement maternel a élaboré de nouvelles recommandations, destinées à mieux soutenir les mères allaitantes dans le milieu d'accueil de leur enfant.

L'OMS (Organisation mondiale de la Santé) recommande que les nouveau-nés soient exclusivement allaités jusqu'à l'âge de 6 mois, avec poursuite de l'allaitement comme élément important du régime alimentaire de l'enfant jusqu'à au moins 2 ans. Pour favoriser au mieux l'allaitement, la Belgique a déjà réalisé un investissement important, via l'initiative « Hôpital Ami des Bébés » dans les maternités, qui a permis une augmentation significative de l'allaitement lors du séjour et à la sortie.

Toutefois, le taux d'allaitement diminue fortement lors de la reprise du travail des mères allaitantes : en Belgique, moins de 40% des femmes allaitent encore à 3 mois. La plupart d'entre elles ne voient pas comment combiner leur vie personnelle, professionnelle, l'organisation en milieu d'accueil et l'allaitement. Ces dernières années, le SPF Santé publique et le Comité fédéral de l'Allaitement maternel (CEFAM) ont élaboré des recommandations et des campagnes d'information pour favoriser l'allaitement dans les endroits publics et sur le lieu de travail. Le SPF et le CEFAM (dont font partie l'ONE et Kind en Gezin) proposent maintenant une série de recommandations destinées aux milieux d'accueil, pour aider à soutenir au mieux les mères qui veulent continuer à allaiter.

Il est notamment recommandé de renforcer la formation du personnel concernant l'allaitement maternel, d'informer les parents sur la possibilité de continuer l'allaitement, de donner aux enfants le lait apporté par leur mère et de respecter leur rythme et les nourrir à la demande. Les milieux d'accueil devront recevoir des moyens pour pouvoir concrétiser ces mesures.

L'allaitement maternel offre des bénéfices à court et long terme pour la santé des enfants, pour la santé de leur mère et pour la société. Il permet de diminuer le coût des soins de santé occasionnés par le non-allaitement, de diminuer la charge environnementale qu'occasionne l'alimentation artificielle et de diminuer l'absentéisme parental au travail.

Pour plus d'informations sur l'allaitement maternel et sur ces recommandations, consultez le site

[www.allaitementnaturellement.be](http://www.allaitementnaturellement.be) .

Contact :

Vinciane Charlier

Porte-Parole SPF Santé publique

0475/93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)